

Identification

Identifiant	18SIS03224
Nom usuel	FUJIFILM
Adresse	143 rue André Charles Boulle
Lieu-dit	
Département	CHER - 18
Commune principale	SAINT DOULCHARD - 18205
Caractéristiques du SIS	<p>L'établissement est situé dans la zone industrielle de Malitorne de la ville de Saint Doulchard (18230), au Nord de la commune de Bourges. De 1993 au 31 mars 2007, date de la cessation totale d'activité, la société FUJIFILM, installation classée pour la protection de l'environnement soumise à déclaration depuis le 28 novembre 1994, a exercé des activités de production de développements des pellicules photographiques (argentique) et de diapositives. Le site a auparavant accueilli la société CENTRALE LABO de 1982 à 1993.</p> <p>Le site a été revendu suite au départ de FUJIFILM et est désormais la propriété du GEDHIF (Groupement d'Entraide Départemental aux Handicapés Inadaptés et à leurs Familles) qui l'utilise comme ateliers de travail pour personnes handicapées.</p> <p>Dans le cadre de la cessation d'activité et de la vente du site d'exploitation de la société FUJIFILM, l'administration a demandé la mise en sécurité du site.</p> <p>Plusieurs études ont été menées afin de déterminer l'état de pollution des sols et des eaux au droit du site de 2007 à 2009. Elles ont permis de mettre en évidence une contamination des sols par des sulfates, des bromures et de l'argent. De plus, il a été montré une contamination de la nappe d'eaux souterraines par des sulfates, des bromures et des hydrocarbures.</p> <p>Afin de remettre en état le site, un plan de gestion a été proposé en Janvier 2010.</p> <p>Ce dernier a pris en compte les différentes voies de transfert possible de la contamination:</p> <ul style="list-style-type: none">inhalation/ingestion d'argent sur l'arrière du site;ingestion d'eau souterraine contaminée hors site;ingestion d'eau souterraine hors site par les animaux et végétaux. <p>Des mesures de gestions ont été proposées afin de traiter la pollution :</p> <ul style="list-style-type: none">évacuation des terres sur l'arrière du site;servitude d'usage interdisant l'utilisation des eaux souterraines à des fins de consommation humaine;réalisation d'une servitude afin d'intégrer dans le document d'urbanisme l'interdiction de réalisation de puits à des fins de consommation humain en aval du site. <p>En février 2011, les travaux de dépollution des sols ont eu lieu et ont permis l'évacuation des terres contaminées à l'argent sur l'arrière du site.</p> <p>En décembre 2012, une analyse quantitative des risques sur la santé humaine a été effectuée afin d'étudier l'impact de l'état de pollution résiduel actuel du site avec son usage futur. Pour ce faire, le scénario le plus défavorable a été pris en considération : implantation d'une</p>

habitation et d'un potager sur le terrain, avec prélèvement et utilisation des eaux souterraines. L'étude a mis en évidence des niveaux de risque inacceptables pour l'ingestion des eaux souterraines au vu des recommandations des textes et guides du Ministère chargé de l'environnement en date du 8 février 2007. Des niveaux de risques acceptables ont été cependant considérés pour l'ingestion des sols. Compte tenu des résultats de l'évaluation quantitative des risques sanitaires, les mesures de gestion à mettre en place, proposées par le bureau d'étude, étaient les suivantes :

la mise en place de servitudes destinées à limiter l'usage des eaux souterraines pour l'approvisionnement en eau potable au droit du site mais également en aval de celui-ci ;

le maintien d'une surveillance des eaux souterraines sur 2 à 3 campagnes afin de confirmer une teneur en hydrocarbures inférieure au seuil de potabilité.

Les résultats de l'analyse des eaux souterraines transmises en juin 2013 faisaient état d'un dépassement des valeurs seuils réglementaires définies à l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 des concentrations sulfates, ainsi que de la présence d'importantes concentrations en ions bromures. De ce fait, la réalisation d'une étude permettant de délimiter l'étendue de la pollution , et donc le périmètre des servitudes de restriction d'usage à instaurer, a été demandée à FUJIFILM . Le rapport du 10 novembre 2016 d'analyse des eaux souterraines au droit du site et en amont et en aval de celui-ci montre :

- aucune évolution des teneurs en bromures et en sulfates au droit du site comparé aux campagnes précédentes ;
- aucune traces d'argent sur l'ensemble des ouvrages ;
- pas de contamination aux hydrocarbures, seules quelques traces dans 3 des 4 piézomètres au droit du site ;
- aucune trace de contamination en bromures et en sulfates en aval du site.

La contamination des eaux souterraines en bromures et en sulfates semble limité au droit du site. Le périmètre des servitudes d'usage pourra être limité aux eaux au droit du site.

Etat technique Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations Surveillance des eaux souterraines, dépollution d'un secteur du site.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	18.0061	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=18.0061

Sélection du SIS

Statut Diffusé

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 653740.0 , 6667453.0 (Lambert 93)
Superficie totale 5023 m²
Périmètre total 353 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT DOULCHARD	CE	20	01/08/2016
SAINT DOULCHARD	CE	21	01/08/2016

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Parcellaire		Oui
Vue aérienne		Oui
Analyse quantitative des risques bruts, SOCOTEC 2013		Oui

